

BPA OERCF

Niv 3 - RNCP39065

Taux de satisfaction, de
réussite et d'insertion

Ouvrier d'Élevage de Ruminants et de Cultures Fourragères

Apprentissage : Formation en apprentissage de 400h par an pendant 2 ans.

CONTENU DE LA FORMATION

Blocs de compétences

- C1 - Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage,
- C2 - Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage,
- C3 - Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau,
- C4 - Réaliser des travaux mécanisés agricoles,
- C5 - Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage,

UCARE 6A - Réaliser les travaux de traite d'un troupeau laitier,

UCARE 6B - Réaliser la vente directe de produits de l'élevage.

OBJECTIFS

Cette formation vise un profil d'emploi d'ouvrier d'élevage polyvalent, qui réalise les différents travaux liés aux soins des animaux, au suivi du troupeau, à la gestion des pâtures. En fonction de l'orientation de l'exploitation, il participe aux travaux liés aux productions fourragères.

Les enjeux en lien avec le changement climatique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que l'évolution de la demande sociale en termes de sécurité alimentaire, bien-être animal, rémunération des éleveurs, protection de l'environnement, ont orienté la politique agricole commune et les politiques publiques.

LES DÉBOUCHÉS

Après un BPA OERCF (Brevet Professionnel Agricole - Ouvrier d'Élevage de Ruminants et de Cultures Fourragères), plusieurs métiers sont accessibles :

- Ouvrier agricole,
- Ouvrier d'élevage,
- Ouvrier en polyculture élevage,
- Ouvrier de production.

PRÉREQUIS

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- Avoir suivi un cycle complet en classe de 3ème,
- Motivation à exercer le métier visé et motivation pour la formation en alternance.

DATE DE LA FORMATION ET DÉLAIS

Veillez nous contacter pour en savoir plus au sujet des délais d'intégration et des dates de formation.

RYTHME DE LA FORMATION

En moyenne 1 semaine en UFA et 2 semaines en entreprise.

PUBLIC

- Jeune de 16 à 29 ans en contrat d'apprentissage (ou 15 ans s'il a terminé sa scolarité au collège),

- Demandeurs d'emploi souhaitant se réorienter vers l'agriculture,

- Salariés agricoles en reconversion professionnelle,

- Accueil de personnes en situation de handicap, nous contacter. Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

D'autres conditions d'accès existent, merci de contacter le CFPPA.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir un maître d'apprentissage,

Participation au banc d'essai et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et/ou test de positionnement.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Chargée de Développement
03.23.91.31.50
06.20.46.16.52

CFPPA-UFA DE THIÉRACHE
Rue Porte des Champs - 02140 Vervins

Site web : lycee-thierache.educagri.fr

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

- Manipulations et contention,
- Maintien des conditions de croissance et de production des animaux,
- Travaux culturaux,
- Entretien du matériel, des équipements et des installations,
- Entretien des bâtiments,
- Réalisation des travaux de l'élevage et culturaux,
- Activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité d'élevage.

POURSUITES DE FORMATION POSSIBLES

- BP Responsable d'Entreprise Agricole,
- Certificats de Spécialisation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en alternance : cours en centre de formation et immersion en entreprise agricole.

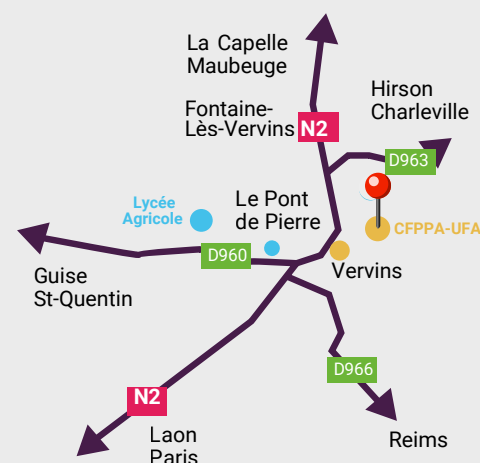
Encadrement personnalisé par des formateurs experts et des professionnels du secteur.

Mises en situation pratiques et projets concrets.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Hormis l'UC1 (développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage), toutes les capacités constitutives du brevet professionnel agricole font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury permanent, en situation professionnelle ou selon une autre modalité.



INFORMATIONS PRATIQUES

Transports publics,
Parking gratuit sur place.

Restauration possible sur place,
Internat possible dans la limite des
places disponibles.

TARIFS

La formation est gratuite pour les
apprentis et de nombreuses aides à
l'apprentissage sont disponibles.

FINANCEMENT

Les frais de formation sont pris en
charge par OPCO.

RÉMUNÉRATION

L'apprenti(e) est salarié(e) de
l'entreprise et perçoit une
rémunération déterminée en
pourcentage du SMIC.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et
de la Souveraineté Alimentaire (MASA).
RNCP : 39065.
Date d'enregistrement : 01/01/2024.